

DELIBERATION N° 86/04-06 - TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES DU GROUPE SCOLAIRE P. LOTI : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Le rapporteur informe le Conseil Municipal de l'opportunité de réaliser en 1987, les travaux prévus au budget primitif 1986, au programme 10/86 pour lesquels une enveloppe de 75 500 F a été inscrite en prévision. Selon un devis, le montant des travaux s'élèverait à 236 087 F 68 H.T. soit 280 000 F T.T.C.

Ces travaux pouvant être subventionnés à hauteur de 60 % de leur montant au titre des travaux d'aménagement et des grosses réparations scolaires par le Conseil Général, il s'avère qu'un financement de 140 000 F pourrait être obtenu.

Il est donc proposé de solliciter une subvention pour ces travaux et d'inscrire au budget de la Ville le complément de dotation en dépenses et en recettes pour leur réalisation en 1987.

- Dépenses :

Programme 10/86 - article 2322 - travaux d'amélioration Groupe Scolaire :

. dotation 1986 (report)	75 500 F
. dotation 1987	205 000 F
	<hr/>
TOTAL	280 500 F

- Recettes :

1053 - subvention pour travaux de ravalement : 140 000 F

sur le budget primitif 1987, les travaux ne pouvant être démarrés qu'aus-
sitôt la subvention notifiée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition ci-dessus.